

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2026-522

Direction des Assemblées,
de la Citoyenneté, du Guichet Unique
des Affaires Juridiques,
de la Commande Publique

Le Maire de la ville de Dreux,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles, L.2122-18,

VU l'instruction du 08 janvier 2009 de ministre de la Défense et du secrétariat d'État chargé de la défense et des anciens combattants,

VU le courrier en date du 29 avril 2026 de Madame Catherine VAUTRIN, ministre des Armées et des anciens combattants,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes au Maire en date du 28 mars 2026,

CONSIDÉRANT que les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité,

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un correspondant défense au sein de la ville de Dreux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur André HOMPS, deuxième adjoint au Maire, est désigné correspondant défense de la ville de Dreux,

ARTICLE 2 : Dans le cadre de sa désignation, le correspondant défense remplit une mission de :

- De sensibilisation des concitoyens aux questions de défense,
- De diffusion de l'esprit de défense,
- D'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires,
- D'expression sur l'actualité défense, de parcours citoyen, de devoir de mémoire, de reconnaissance et de solidarité.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et le directeur général des services de la Commune de Dreux sont chargés de l'exécution du présent arrêté,

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis au Préfet ainsi qu'à la délégation militaire départementale,

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif d'Orléans Le recours peut être déposé sur le site internet : <https://www.telerecours.fr/>.

Fait à Dreux, le 13 MAI 2026

Le Maire,



Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire
Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux le,
publication ou notification le,